

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 7 février 2017

Monsieur Guy TEISSIER, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 109 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - René AMODRU - Michel AZOULAI - Mireille BALOCCO - Yves BEAUVAL - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Nadia BOULAINSEUR - Frédéric BOUSQUET - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriat DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - Vincent GOMEZ - José GONZALEZ - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Patrick MAGRO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Christophe MASSE - Martine MATTEI - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Gérard POLIZZI - Muriel PRISCO - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Emmanuelle SINOPOLI - Jean-Louis TIXIER - Jocelyne TRANI - Lionel VALERI - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marie-Josée BATTISTA représentée par Richard FINDYKIAN - Mireille BENEDETTI représentée par Annie GRIGORIAN - Solange BIAGGI représentée par Laure-Agnès CARADEC - Jean-Louis BONAN représenté par Nathalie LAINE - Valérie BOYER représentée par Julien RAVIER - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Anne DAURES représentée par Claude PICCIRILLO - Bruno GILLES représenté par Gérard CHENOZ - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Albert GUIGUI représenté par Patrick PAPPALARDO - Hélène MARCHETTI représentée par Roland GIBERTI - Florence MASSE représentée par Christophe MASSE - Guy MATTEONI représenté par Claudette MOMPRIVE - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Véronique PRADEL représentée par Martine GOELZER - Marlène PREVOST représentée par André GLINKA-HECQUET - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Daniel HERMANN - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Grégory PANAGOUDIS - Guy TEISSIER représenté par Jean-Pierre GIORGI - Cédric URIOS représenté par Roland MOUREN - Claude VALLETTE représenté par Marie-France DROPY OURET.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Sabine BERNASCONI - Roland BLUM - Eugène CASELLI - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Jean-Claude DELAGE - Dominique DELOURS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Yann FARINA - Arlette FRUCTUS - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Bernard JACQUIER - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Marcel MAUNIER - Xavier MERY - Yves MORAINÉ - Marie MUSTACHIA - Didier PARAKIAN - Christyane PAUL - Christian PELLICANI - Nathalie PIGAMO - Marine PUSTORINO-DURAND - Maryvonne RIBIERE - Eric SCOTTO - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 7 Février 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Février 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

DEEN 001-412/17/CT

**■ Attribution d'une subvention à l'Association Grand Luminy pour la gestion d'une pépinière Biotech pour l'année 2017 et approbation d'une convention
DPEATSV 17/15131/CT**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le domaine technologique, avec l'aéronautique-mécanique, le maritime et la logistique, les industries numériques et créatives, et l'énergie, les biotechnologies et la santé font partie des filières historiques d'excellence du territoire, dont le soutien est priorisé au sein de la stratégie de développement économique métropolitaine.

Les biotechnologies et plus particulièrement l'immunologie sont au cœur d'un marché en forte croissance, porté par des enjeux à la fois scientifiques et économiques.

Le potentiel de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence est remarquable dans ce domaine, en particulier sur le Parc Scientifique et Technologique de Marseille Luminy, qui a vu la naissance de nombreuses start-up ces dernières années (Innate Pharma – HalioDx – Oz Biosciences – Biotech Germande, GenePred Biotechnologies, Click4Tag, Coral Biome...).

Afin d'offrir un environnement favorable à cette filière, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence met en œuvre une offre d'immobilier d'entreprises adaptée aux jeunes entreprises de biotechnologie sur le Parc Scientifique et Technologique de Marseille Luminy (les bâtiments Luminy Biotech I, II, III) ainsi qu'un dispositif d'appui à l'innovation à travers le soutien du pôle de compétitivité Eurobiomed pour les projets de R&D collaboratifs, le cluster à vocation mondiale Marseille Immunopôle pour la recherche publique et sa valorisation, l'incubateur inter-universitaire Impulse et l'Association Grand Luminy pour l'appui à la création d'entreprises et l'animation de l'écosystème du Technopole de Luminy.

L'Association Grand Luminy comporte 54 membres (33 membres associés et 21 membres adhérents) issus de l'enseignement supérieur et de la recherche, de l'entreprise et des collectivités locales. Elle est organisée en deux départements :

Grand Luminy Communication assure des actions d'animation, de communication et de promotion sur le Parc Scientifique et Technologique de Marseille Luminy. Ces actions prennent la forme de publications (la Lettre de Grand Luminy, revue de presse, site internet, annuaire du site) ainsi que l'organisation et la participation à de nombreuses manifestations scientifiques.

Grand Luminy Entrepreneuriat qui assure une mission de pépinière d'entreprises de biotechnologie. L'année 2016 a été marquée par le lancement du nouveau programme d'accélération de croissance des start-up « Go4Biobusiness » co-piloté avec le Pôle Eurobiomed, et par l'organisation de la « Semaine de la création d'entreprise » du 18 au 22 avril.

La pépinière AGL s'est également étendue sur 1 500 m² début 2016 dans les locaux réhabilités du bâtiment Beret-Delaage (ex-locaux de la société Trophos) et dispose désormais de près de 4000 m² qu'elle loue à La Métropole d'Aix-Marseille Provence au sein des bâtiments Luminy Biotech et Beret-Delaage.

AGL accueille aujourd'hui dans la pépinière douze entreprises de pointe (pour un effectif total de 70 salariés) dans les secteurs des biotechnologies.

Le niveau d'activité de la pépinière a été particulièrement satisfaisant en 2016, avec une augmentation du taux d'occupation dès le début de l'année induit par la croissance des entreprises hébergées.

**Signé le 7 Février 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Février 2017**

ASSOCIATION GRAND LUMINY
BUDGET FONCTIONNEMENT PREVISIONNEL 2017

PREVISIONS DE DEPENSES 2017				PREVISIONS DE RESSOURCES 2017			
POSTES	Animation & communication	Accompagnement à la création & Pépinière	TOTAL	Types de ressources	Animation & communication	Accompagnement à la création & Pépinière	TOTAL
Actions				Subventions			
COMMUNICATION	14 300	3 450	17 750	Ville de Marseille	40 000	0	40 000
ANIMATION	11 000	7 500	18 500	Métropole AMP	0	90 000	90 000
PROMOTION	4 500	500	5 000	CD 13	0	0	0
PLATEFORMES BIOTECH	0	45 000	45 000	CR SAE	0	77 000	77 000
Sous-total actions	29 800	56 450	86 250	CR DERIES	55 000	0	55 000
Masse salariale				Ss. Total Subventions			
	98 732	283 566	382 297		95 000	167 000	262 000
Frais généraux				Ressources pépinières et serv. extérieurs (HT)			
	25 230	335 465	360 695	Redevances Pep.	0	391 342	391 342
				Prest. Pep	0	62 314	62 314
				Prest. Extérieures	0	19 238	19 238
				Autres prestations	0	7 000	7 000
				Ss. Total ressources	0	479 893	479 893
				Autres recettes			
				Cotisations AGL	19 000	0	19 000
				Remboursement A2CE	0	3 000	3 000
				Séminaire	4 000	0	4 000
				CICE	2 640	5 360	8 000
				Ss. Total autres rec.	25 640	8 360	34 000
				Prélèvement fond de réserve AGL / Subventions à venir			53 349
TOTAL	153 762	675 481	829 242	TOTAL	120 640	655 253	829 242

Vingt nouveaux projets ont été détectés en 2016 en phase d'incubation et trois entreprises ont été sélectionnés en phase de croissance au sein de l'accélérateur « Go4Biobusiness » : Balmes Transplantation, Harobase, Physio-Assist.

En 2017 de l'association Grand Luminy renforcera ses actions en faveur de l'accélération d'entreprises (programme Go4Business) pour à la fois fédérer un plus grand nombre d'acteurs, accélérer un plus grand nombre d'entreprises et diversifier les sources de financements.

La montée en puissance de l'offre de services aux entreprises (conseils, coaching, mise en réseau, prescripteur des différents dispositifs de financement), l'extension des mètres carrés de la pépinière et la création de nouvelles plates-formes de microscopie et d'histologie, va nécessiter le recrutement d'un nouveau poste dédié à la gestion de la pépinière et l'obtention de la certification ISO 9001.

L'association est par ailleurs très impliquée dans les réflexions sur le développement économique du Parc en relation avec la construction du futur bâtiment Luminy Biotech IV et les projets porteurs de Marseille Immunopôle.

Le budget prévisionnel 2017 de l'Association Grand Luminy pour la gestion de la pépinière s'élève à 829 242 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d’Aix-Marseille-Provence ;

Signé le 7 Février 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Février 2017

- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- La délibération n° HN 01-001/16/CT du 23 mars 2016 du Conseil du Territoire portant élection de Monsieur Guy Teissier en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

DELIBERE

Article 1 :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence approuve l'attribution d'une subvention de 90 000 euros à l'Association Grand Luminy pour la gestion d'une pépinière d'entreprises de biotechnologie au titre de l'année 2017.

Article 2 :

Est approuvée la convention financière avec l'Association Grand Luminy ci-annexée relative à l'attribution de la subvention.

Article 3 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence est habilité à signer la dite convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits pour l'exercice 2017 à l'Etat Spécial du Territoire du Conseil de Territoire Marseille Provence de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence – Sous-politique B320- Chapitre 65- Article 6574 – Fonction 61.

Adoptée à l'unanimité
des membres présents et représentés

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence
Député des Bouches-du-Rhône

Guy TEISSIER

Signé le 7 Février 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Février 2017